

Bureau Veritas Exploitation

6 Rue Marcel DASSAULT
210000 DIJON

Mail :

philippe.neyraud@bureauveritas.com

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
QUARTIER RUTY 64 RUE BERSOT – BP 21437
25007 BESANÇON

A l'attention de l'adjudant GUILLOT

lionel.guilloz@intradef.gouv.fr

Rapport de prélèvement et d'analyse pour la recherche d'amiante et HAP dans enrobés.

Intervention du 17/021/2025

Nom du site : Quartier Brun BATIMENT 96

Numéro d'affaire : 25285939

Rédigé le : 24/03/2025

Par : Philippe NEYRAUD

Lieu d'intervention :

BATIMENT 96

62 rue de Dol

25000 BESANCON

Ce document a été validé par son auteur
Ce rapport contient 19 pages y compris les annexes.



Signature :



SOMMAIRE

1 BUT DE LA MISSION.3

2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT3

3 LABORATOIRE D’ANALYSE..... 4

 3.1 Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite. 4

4 RESULTATS5

 4.1 Rappels règlementaires et interprétations 6

Annexe 1 : PV Laboratoire 07

Annexe 2 : Assurance et certificat.15

1 BUT DE LA MISSION

Effectuer un ou plusieurs prélèvements d'échantillons de matériaux ou produits pour analyse en vue d'une recherche de présence d'amiante, désignés par le donneur d'ordre lors de la commande ou lors de l'intervention.

Analyser par examen en microscopie optique ou électronique à transmission des échantillons de matériaux en vue de détecter une éventuelle présence d'amiante.

NOTA :

La présente mission, ne peut en aucun cas se substituer aux missions de diagnostics réglementaires imposés par la réglementation en vigueur, comme les diagnostics de transaction immobilière, les repérages pour intégration au dossier Technique Amiante ou les repérages avant travaux et démolition.

Cas des prélèvements réalisés sur équipements :

Les résultats de cette mission, ne peuvent être assimilés à un repérage exhaustif de l'équipement ou de la partie d'équipement où les prélèvements ont été effectués.

Les résultats ne sont pas transposables à un autre équipement ou partie d'équipement.

Cas des prélèvements réalisés sur composant de la construction :

Les résultats contenus dans ce rapport ne peuvent, en aucun cas, tenir lieu de repérage exhaustif du ou des bâtiments visités.

2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT

Chaque prélèvement a été placé dans un double conditionnement hermétique sur lequel est identifié précisément la référence de l'échantillon.

Le chapitre Résultat, ci-après, indique dans un tableau les informations suivantes pour chaque prélèvement :

- La date du prélèvement,
- Sa localisation
- Le libellé du matériau prélevé et la référence de l'échantillon correspondant
- La description du matériau prélevé
- Le(s) composant(s) de la construction concerné
- Une observation, le cas échéant
- la présence d'amiante ou non

3 LABORATOIRE D'ANALYSE

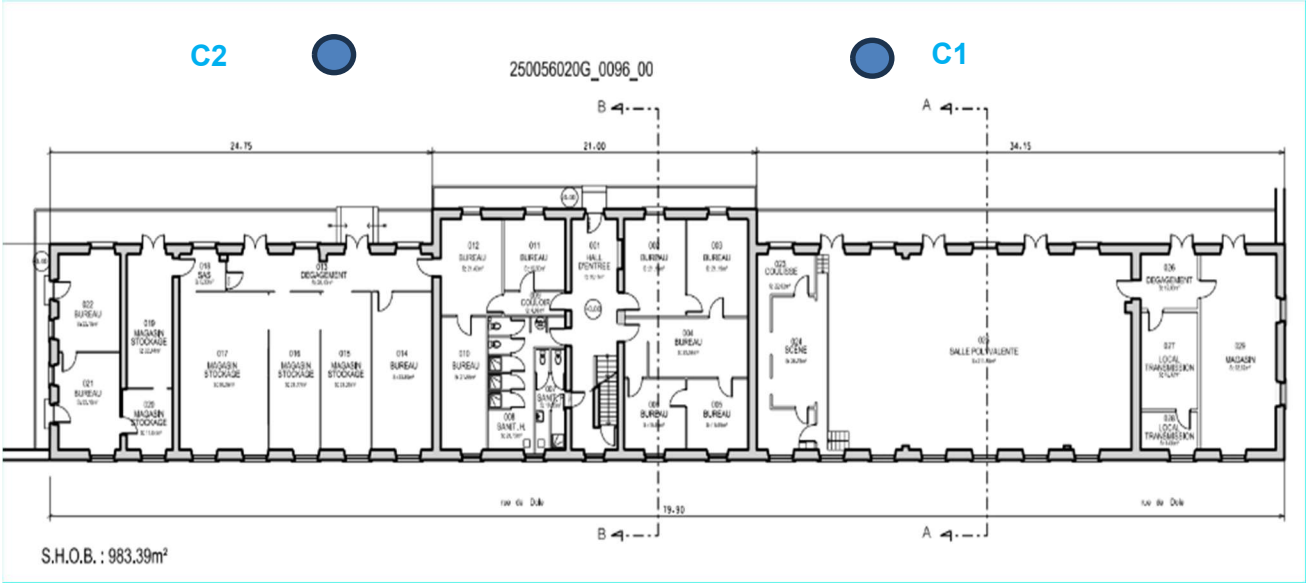
Société	N° d'accréditation Cofrac	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du Kochersberg CS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1 France	+33 3 88 02 14 35

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyse appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

3.1 Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite

Emplacements définis par le client selon les travaux prévus.



4 RESULTATS

Les analyses ont porté sur 2 échantillons
Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après.

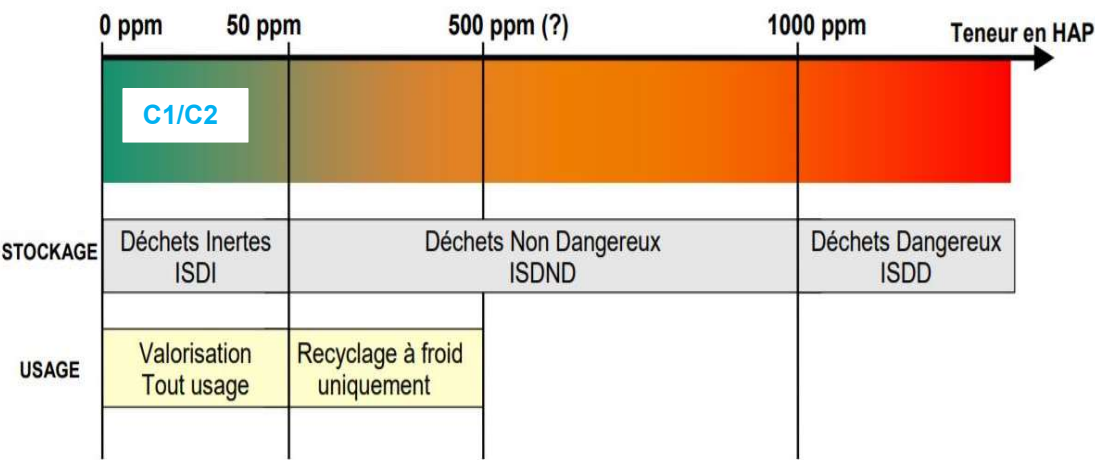
Date de prélèvement	Matériau (Réf. Échantillon)	Réf. plan	Observations	Amiante Oui/Non	Somme HAP (mg/kg)
17/02/2025	Carotte N°1	C1	Rapport analyse N°AR-25—LE-011894-01	Non	<0.50
17/02/2025	Carotte N°2	C2		Non	<0.50

Pour les carottes **C1 et C2**, les teneurs en HAP sont inférieures à 50 mg/kg, l'asphalte est considéré comme non pollué et, est récupéré dans la mesure du possible comme matière première pour la production de nouveaux matériaux de construction (**valorisation tous usage**).

4.1 Rappels réglementaires (Guide SETRA) et interprétations :

Cas des agrégats d'enrobés => teneur en HAP (goudron) sur contenu total

↳ Réglementation *Déchets Inertes* (Arrêté du 28/10/10)



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Cas des agrégats d'enrobés => amiante sur contenu total

↳ Réglementation *Déchets Inertes* (Arrêté du 28/10/10 et du 12/03/12)



Elimination

La valorisation ou l'élimination des matériaux Bitumineux de démolition des routes doit se baser sur la teneur en HAP :

- **Teneur en HAP <250 mg/kg**: l'asphalte est considéré comme non pollué et est récupéré dans la mesure du possible comme matière première pour la production de nouveaux matériaux de construction (recyclage). Si le recyclage n'est pas possible, l'asphalte peut être déposé dans une décharge de type B. Code de déchet OMoD: 17 03 02.
- **Teneur en HAP entre 250 et 1'000 mg/kg**: l'asphalte est considéré comme faiblement pollué, mais jusqu'au 31.12.2025 il peut être recyclé, par exemple en granulat bitumineux. Après recyclage, la teneur finale en HAP du matériau ne doit pas dépasser 250 mg/kg. Jusqu'au 31.12.2025, ces matériaux peuvent également être déposés dans une décharge de type E. Après cette date, ces matériaux ne peuvent plus être recyclés ou éliminés dans une décharge. À partir de cette date, la valorisation thermique par incinération du liant avec récupération des graviers dans des installations appropriées est envisagée. Code de déchet OMoD: 17 03 01.
- **Teneur en HAP des matériaux bitumineux de démolition des routes >1'000 mg/kg**: l'asphalte est classé comme déchet spécial (code de déchet OMoD : 17 03 03 [S]) et peut jusqu'au 31.12.2025 être déposé dans une décharge de type E ou recyclé thermiquement. Après cette date, ces matériaux ne peuvent plus être éliminés dans une décharge. À partir de cette date, seule la valorisation thermique par incinération du liant avec récupération des graviers dans des installations appropriées est envisagée.

ANNEXE 1 : PV DE LABORATOIRE



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Philippe NEYRAUD
16 bd Winston Churchill
BP 76625
21066 DIJON CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-011894-01 Date d'émission de rapport : 03/03/2025 13:16 Page 1/4
Annule et remplace la version AR-25-LE-010760-01 ayant pour date d'émission le 26/02/2025 à 04:16, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25A005500 Date de réception : 25/02/2025 Date d'analyse : 25/02/2025
Référence dossier Client:1510797887
252006
Quartier Brun - Bât 96
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	C1 - Enrobé bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (clair) ; granulats (gris) ; granulats (marron)	MOLP* / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (clair) ; granulats (gris) ; granulats (marron)	MET* / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP* / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET* / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " ".
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-011894-01 Date d'émission de rapport : 03/03/2025 13:16 Page2/4
Annule et remplace la version AR-25-LE-010760-01 ayant pour date d'émission le 26/02/2025 à 04:16, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25A005500 Date de réception : 25/02/2025 Date d'analyse : 25/02/2025
Référence dossier Client:1510797887
252006
Quartier Brun - Bât 96

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / FHTU	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	C2 - Enrobé bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) ; granulats (marron) ; granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) ; granulats (marron) ; granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-011894-01 Date d'émission de rapport : 03/03/2025 13:16 Page3/4
Annule et remplace la version AR-25-LE-010760-01 ayant pour date d'émission le 26/02/2025 à 04:16, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25A005500 Date de réception : 25/02/2025 Date d'analyse : 25/02/2025
Référence dossier Client:1510797887
252006
Quartier Brun - Bât 96

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * /FHTU	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " * ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-011894-01 Date d'émission de rapport : 03/03/2025 13:16 Page 4/4
 Annule et remplace la version AR-25-LE-010760-01 ayant pour date d'émission le 26/02/2025 à 04:16, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
 Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
 Dossier N° : 25A005500 Date de réception : 25/02/2025 Date d'analyse : 25/02/2025
 Référence dossier Client: 1510797887
 252006
 Quartier Brun - Bât 96

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables" inférieure à la limite de détection. " Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) ».

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante.



Cindy Barth
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
 20, rue du Kochersberg
 67700 Saverne, FRANCE
 Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr



EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT EST SAS
REFERANT ST LABO
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E034472

Version du : 03/03/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-040158-01

Date de réception technique : 26/02/2025

Première date de réception physique : 26/02/2025

Référence Dossier :

Référence Commande : EULESA00014224

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Matériaux routiers	(ROU)	25A005500-001 - C1 - Enrobé bitumineux
002	Matériaux routiers	(ROU)	25A005500-002 - C2 - Enrobé bitumineux

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saveme
5, rue d'Oterswiller - 67700 Saveme
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/Env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E034472

Version du : 03/03/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-040158-01

Date de réception technique : 26/02/2025

Référence Dossier :

Première date de réception physique : 26/02/2025

Référence Commande : EULESA00014224

N° Echantillon

001

002

Référence client :

25A005500-

25A005500-

001

002

Matrice :

ROU

ROU

Date de prélèvement :

26/02/2025

26/02/2025

Date de début d'analyse :

18.4°C

18.4°C

Température de l'air de l'enceinte :

Préparation Physico-Chimique

ZS9QG : Matière sèche	% P.B.	*	97.1	*	96.6
LS6XB : Prélèvement de l'échantillon					
Concassage		*	Fait	*	Fait
Homogénéisation		*	Fait	*	Fait

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LS6XB : HAP 16 composés - potentiellement					
amianté					
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.50		<0.50

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverny
5, rue d'Ottenswiller - 67700 Saverny
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E034472

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-040158-01

Référence Dossier :

Référence Commande : EULESA00014224

Version du : 03/03/2025

Date de réception technique : 26/02/2025

Première date de réception physique : 26/02/2025



Elisa Gitzhofer
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Oterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Annexe technique

Dossier N° :25E034472

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-040158-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EULESA00014224

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
L56XB	Prétraitement de l'échantillon Concassage Homogénéisation	Broyage (Broyage et homogénéisation) - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnement France
L56XV	HAP 16 composés - potentiellement amiante	GC/MS/MS (Extraction Hexane / Acétone) - Méthode interne				
	Benzo(a)pyrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)-anthracène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	60%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	
Z50QG	Matière sèche	Gravimétrie (Séchage à 105°C par balance thermogravimétrique (Thermocouple)) - NF EN 15934 - Méthode A	0.5	5%	% P.B.	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverny
5, rue d'Ottenswiller - 67700 Saverny
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/ev
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 25E034472

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-040158-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EULESA00014224

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	25A005500-001		26/02/2025	26/02/2025		
002	25A005500-002		26/02/2025	26/02/2025		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

ANNEXE 2 : Attestation et certificat

Attestation d'assurance :



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic ménéle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA Intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social
Königsplatz 28
80932 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 206312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 106 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



- Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'AMIANTE.

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie



Siege social :
Königsplatz 25
80802 Munich
Germany

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le n° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agca.allianz.com

Rapport AM-ECHAN
Copyright BUREAU VERITAS

